



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet
Direction des sécurités

Mardi 26 mars 2024

Bureau de la sécurité intérieure

Pôle ordre public

Suivi par : Sophie LAROCHE

Tel : 04-50-33-62-41

Mél : pref-bsi@haute-savoie.gouv.fr

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Destinataires in fine

Objet : posture VIGIPIRATE élévation au niveau "Urgence Attentat"

Dans un contexte de menace terroriste élevée, la posture Vigipirate a été rehaussée le 24 mars en Conseil de défense et de sécurité nationale à son niveau le plus élevé « Urgence-Attentat » sur l'ensemble du territoire.

Aussi, il est demandé à chaque autorité compétente dont les maires, de s'assurer de la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives, tout en portant un effort particulier sur les événements et bâtiments suivants :

- les lieux éducatifs (écoles, collèges, lycées, bâtiments d'enseignement supérieur ...)
- les bâtiments sportifs et / ou culturels
- les bâtiments cultuels (églises, mosquées, synagogues, salle de prière ...)
- les bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques)

Ainsi les mesures suivantes sont renforcées, particulièrement durant les périodes les plus sensibles (fêtes religieuses, fin de semaine) :

→ **renforcement de la surveillance aux abords des bâtiments** publics, éducatifs, sportifs, culturels et cultuels,

→ **contrôle d'accès** des personnes, des véhicules et des objets entrant dans ces bâtiments.

Les responsables de sites sont invités à adapter les mesures de sûreté qui leur incombent en fonction des vulnérabilités particulières des lieux, de la fréquentation et des amplitudes horaires d'ouverture (jour/nuite), et du contexte local évalué avec les forces de sécurité intérieure et les services préfectoraux.

S'agissant plus spécifiquement des grands rassemblements, et comme déjà indiqué dans ma circulaire du 23 janvier dernier, je vous rappelle qu'il revient aux organisateurs de mettre en place un dispositif adapté et suffisant pour assurer la sécurité des participants et, au maire, en sa qualité de dépositaire du pouvoir de police, d'autoriser ou non la tenue des manifestations, et de vérifier la bonne mise en œuvre des dispositifs de sûreté et de sécurité, grâce au concours des services de police et de gendarmerie nationales ainsi que des services de l'État concernés.



Enfin, face aux **menaces cyber** toujours présentes, il convient de faire preuve d'une vigilance particulière dans ce domaine et de :

- créer des remontées d'alertes de sécurité dans les établissements sensibles, notamment les établissements scolaires.
- vérifier les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communication sécurisés.

Le Préfet,

Yves LE BRETON

Destinataires :

- Monsieur le président du conseil départemental de la Haute-Savoie ;
- Mesdames et messieurs les maires du département ;
- Madame la procureure de la République près le tribunal judiciaire d'Annecy ;
- Madame la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Bonneville ;
- Monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains ;
- Mesdames et Messieurs les sous-préfets du département ;
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale ;
- Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale ;
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité intérieure ;
- Monsieur le colonel, commandant la section de recherches de Chambéry ;
- Madame la cheffe du service départemental du renseignement territorial ;
- Monsieur le délégué militaire départemental ;
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours ;
- Madame la directrice départementale des finances publiques ;
- Monsieur le directeur régional des douanes du Léman ;
- Monsieur le délégué départemental de l'agence régionale de santé ;
- Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ;
- Monsieur le président directeur général de la compagnie du Mont-Blanc ;
- Monsieur le directeur de l'office de tourisme du lac d'Annecy ;
- Monsieur le directeur de l'office de tourisme intercommunal de la vallée de Chamonix ;
- Monsieur le responsable du bureau de la Haute-Savoie du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;
- Monsieur le directeur de l'Evian Resort.